

# Procédures d'inscription 2023-2024

## Pour les parcours :

Licence Psychologie : à partir de la 1<sup>re</sup> année

Licence Psychologie et professorat des écoles : à partir de la 2<sup>e</sup> année

Licence Professionnelle Trouble du spectre de l'Autisme (TSA) : à partir de la 3<sup>e</sup> année

La licence mention **Sciences de l'éducation** propose également un parcours spécifique associant la psychologie en discipline mineure. **Pour ce parcours, adressez-vous au Département de Sciences de l'Éducation et de la Formation.** Contacts sur [cette page](#)

# Sommaire

▶ S'inscrire en Licence 1 Psychologie .....	page 3
▶ Redoubler ou passer en année supérieure .....	page 4
▶ Demander une équivalence ou une validation pour entrer en licence .....	page 5
▶ S'inscrire en Licence psychologie et professorat des écoles .....	page 6
▶ S'inscrire en Licence Professionnelle TSA .....	page 7
▶ Inscription des étudiants étrangers .....	page 8
▶ Validation des acquis de l'expérience professionnelle .....	page 8
▶ Reprises d'études avec financement .....	page 8
▶ Inscription des étudiants en situation de handicap (ESH) .....	page 9
▶ Inscription par voie postale (IVP) .....	page 10
▶ Informations sur les examens .....	page 11
▶ La compensation et le refus de compensation .....	page 12
▶ Où vous informer ? .....	Page 13
▶ Quelques règles pour communiquer avec nos services .....	page 14

# S'inscrire en Licence 1 Psychologie

## Etapes de l'inscription

1/ Inscrivez-vous sur la plateforme Parcoursup ouverte dès le mois de Janvier 2023.

Procédure et calendrier sur la plateforme Parcoursup sur [cette page](#)

2/ Lorsque vous avez validé votre vœu pour la licence psychologie, suivez toutes les étapes de l'inscription au diplôme :

- a/ CVEC : pour vous acquitter de la contribution à la vie étudiante
- b/ PrimoWeb : pour faire votre inscription administrative (IA) en ligne\* (\*voir remarque page 4)
- c/ RdvWeb : pour prendre votre rendez-vous d'inscription pédagogique (IP)
- d/ PJWeb : pour déposer vos pièces justificatives
- e/ Rendez-vous : pour faire votre inscription pédagogique
- f/ IGWeb : pour vous inscrire aux groupes (uniquement pour les étudiants en L1 en contrôle continu)

Vous trouverez les détails, les dates et les liens sur [cette page](#)

## Enseignement à distance : le SED

Le choix de l'enseignement à distance se fait à la fin du parcours d'inscription : lorsque vous avez fait votre inscription pédagogique, vous pourrez aller au Service d'Enseignement à Distance (SED) pour vous inscrire à l'enseignement à distance (pour les UE que vous avez choisies en contrôle terminal).

Pour plus d'informations sur le SED, consultez [cette page](#)

# Redoubler ou passer en année supérieure

## Étapes de l'inscription

Si vous avez déjà été inscrit à l'Université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J) dans le cursus Licence Psychologie, suivez toutes les étapes de l'inscription au diplôme :

- a/ CVEC : pour vous acquitter de la contribution à la vie étudiante
- b/ ApoWeb : pour faire votre inscription administrative (IA) en ligne\* (\*voir remarque ci-dessous)
- c/ RdvWeb : pour prendre votre rendez-vous d'inscription pédagogique (IP)
- d/ PJWeb : pour déposer vos pièces justificatives
- e/ Rendez-vous : pour faire votre inscription pédagogique
- f/ IGWeb : pour vous inscrire aux groupes (uniquement pour les étudiants en L1 en contrôle continu)

Vous trouverez les détails, les dates et les liens sur [cette page](#)

## Reprise du parcours

Vous avez interrompu votre parcours pendant une ou plusieurs année(s) et vous souhaitez reprendre votre cursus ? Suivez cette même procédure.

**REMARQUE** : Vous ne pourrez pas faire votre IA en ligne si vous êtes dans l'une de ces situations : Fracture numérique • Inscription précédemment annulée • Demande de Césure sans passage en année supérieure. Dans ce cas, contactez l'UFR de Psychologie pour obtenir le « Pack inscription » en précisant votre situation et le parcours souhaité à l'adresse : [accueil.psycho@univ-tlse2.fr](mailto:accueil.psycho@univ-tlse2.fr)

# Demander une équivalence ou une validation pour entrer en licence

Faites une « demande d'admission » pour demander une équivalence de votre/vos diplôme(s) ou la validation d'une partie de la licence.

**Comment cela se passe ?** Les dossiers (complets et transmis dans les délais) sont examinés par la commission pédagogique de l'UFR qui décide des équivalences accordées. Vous recevez ensuite une notification vous indiquant la validation obtenue. Avec ce document, vous pourrez faire votre inscription au diplôme.

**ATTENTION** : si vous n'êtes pas admis en L2 ou L3, vous devez IMPERATIVEMENT avoir fait la démarche sur ParcoursSup pour pouvoir vous inscrire en L1 (voir page 3).

**Procédure de demande d'admission** : La procédure et les dates du dépôt des demandes sont définies par l'Université. A ce jour, les informations pour 2023-2024 ne sont pas publiées. Vous les trouverez prochainement sur [cette page](#)

**Attention** aux dates spécifiques de l'UFR de Psychologie.

Pour toute question sur les demandes d'admission en Psychologie, contactez :  
[validations.psycho@univ-tlse2.fr](mailto:validations.psycho@univ-tlse2.fr)

# S'inscrire en Licence psychologie et professorat des écoles

Le parcours « *Professorat des écoles* » débute en Licence 2, il n'est pas sélectif mais le nombre de places est limité.

Pour la rentrée 2022-2023, ce parcours est ouvert uniquement aux étudiants inscrits en L1 Psychologie ayant suivi la mineure Professorat des écoles.

A la rentrée 2023-2024, il sera accessible aux étudiants inscrits en L1 Psychologie. Il sera demandé aux candidat·e·s un dossier comportant une lettre de motivation.

# S'inscrire en Licence Professionnelle TSA

La licence Professionnelle TSA est un parcours à accès sélectif. Les capacités d'accueil sont de 20 places (formation initiale + formation continue).

## Modalités de recrutement

Sélection sur dossier et audition par un comité d'admission composé du responsable des stages professionnels, de 2 enseignants-chercheurs et de 2 professionnels intervenant dans la formation.

## Procédure de candidature

Dépôt des dossiers de candidature sur e-candidat. Le détail de la procédure de candidature sera disponible prochainement sur le site de l'UFR de Psychologie.

## Calendrier

- dépôt des dossiers de candidature sur E-candidat : *dates à venir*
- auditions : *date à venir*

**Les inscriptions pour les candidat.e.s retenu.e.s auront lieu (dates à venir)**

# Inscription des étudiants étrangers

Le **Pôle des Etudiants Etrangers** assure l'accueil et l'inscription des étudiant-e-s étranger-e-s :

- Inscriptions administratives des étudiant-e-s titulaires de diplômes étrangers depuis l'admission préalable en Licence 1 jusqu'à la demande d'admission en Master 1
- Inscriptions et les réinscriptions administratives des étudiant-e-s étranger-e-s au DEFLE (Département de l'Enseignement du Français Langue Etrangère)
- Inscriptions administratives et pédagogiques des étudiant-e-s étranger-e-s conventionné-e-s

Contact pour l'UFR de Psychologie :

GREGORIS VAILLER Louise : [louise.gregoris@univ-tlse2.fr](mailto:louise.gregoris@univ-tlse2.fr)

Consultez [cette page](#) pour d'autres informations à destination des étudiants étrangers.

# Validation des acquis de l'expérience professionnelle

Faites une VAE pour la prise en compte de votre cursus dans l'enseignement supérieur et de votre expérience professionnelle en vue de l'obtention totale ou partielle de la licence.

Contacts : Conseil VAE : [vae@univ-tlse2.fr](mailto:vae@univ-tlse2.fr)  
Information VAE : [infovae@univ-tlse2.fr](mailto:infovae@univ-tlse2.fr)

Faites une VA85 pour la prise en compte de votre cursus dans l'enseignement supérieure et votre expérience professionnelle en vue d'entrer en licence avec une validation partielle de la licence.

Contact : SUDRES Martine [martine.sudres@univ-tlse2.fr](mailto:martine.sudres@univ-tlse2.fr)

# Reprises d'études avec financement

Si vous souhaitez mobiliser un dispositif de formation continue pour le financement de votre formation, prenez contact avec le pôle « Reprise d'études » pour le dossier de financement. Contact : [reprise.etudes@univ-tlse2.fr](mailto:reprise.etudes@univ-tlse2.fr)  
Pour l'inscription au diplôme, suivez les mêmes procédures que les étudiants.

# Inscription des étudiants en situation de handicap (ESH)

Les étudiants en situation de handicap suivent les mêmes procédures d'inscription que tous les étudiants.

Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement tout au long de leurs études en prenant contact avec le Pôle des étudiants en situation de handicap.

Pour en savoir plus, consultez [cette page](#) et [cette page](#).

## A l'UFR de Psychologie

Prenez contact avec Jeanne KRUCK, responsable pédagogique Handicap, qui vous accompagnera dans votre inscription pédagogique et vous conseillera sur les démarches appropriées à votre situation.

Responsable pédagogique Handicap : [jeanne.kruck@univ-tlse2.fr](mailto:jeanne.kruck@univ-tlse2.fr)

Chargée d'accueil et d'accompagnement : [isaidrac@univ-tlse2.fr](mailto:isaidrac@univ-tlse2.fr)

# Inscription par voie postale (IPVE)

Elle permet de ne pas se déplacer pour réaliser son inscription pédagogique. Elle n'est ouverte que sur demande et sous condition en fournissant un justificatif.

## Conditions

Pour bénéficier d'une IPVE il faut : habiter hors des académies de Toulouse, Bordeaux, Montpellier (justificatif de domicile) ou justifier d'une incapacité, pour raison de santé grave, à venir s'inscrire à l'université (justificatif médical).

## Procédure

1/ Faites les premières étapes de l'inscription : Parcoursup pour les L1, étapes a et b

2/ A l'étape c, ne prenez pas de rendez-vous d'inscription pédagogique : à la place, transmettez votre justificatif à [accueil.psych@univ-tlse2.fr](mailto:accueil.psych@univ-tlse2.fr) en respectant les dates prévues (voir le site de l'UFR de Psychologie).

Vous recevrez un Pack inscription pour faire votre inscription pédagogique par voie électronique et, si vous le souhaitez, votre inscription au SED. Il faudra compléter votre dossier et le retourner à [ipve.psych@univ-tlse2.fr](mailto:ipve.psych@univ-tlse2.fr) avant la date limite (voir le site de l'UFR de Psychologie).

# Informations sur les examens

Les principes généraux du contrôle des connaissances sont régis par la [charte du contrôle des connaissances](#) adoptée en Commission de la Formation de de la Vie Universitaire.

Les [Modalités de Contrôle de Connaissances](#) (MCC) pour chaque UE sont publiées au plus tard un mois après le début des cours de l'année sur le site de l'UFR de Psychologie.

Les dates des [périodes d'examens](#) sont publiées chaque année sur le calendrier universitaire. Il y a une période de 2 semaines à la fin de chaque semestre pour la session 1 et une période de 2 semaines pour la session 2. Vous pouvez composer en session 2 (session de rattrapage) si vous n'avez pas validé toutes les UE en session 1 et si vos UE ne sont pas validées par compensation (voir page suivante).

Les examens de psychologie ont lieu [en présentiel sur le site du campus du Mirail](#).

Le [calendrier détaillé](#) des examens est publié par l'UFR de Psychologie au minimum 15 jours avant les périodes d'examen. La publication du calendrier vaut convocation.

Les étudiants qui travaillent peuvent demander à la scolarité de l'UFR une attestation pour justifier un examen à leur employeur.

# La compensation et le refus de compensation

La compensation : elle permet de compenser vos notes sous la moyenne par vos notes au-dessus de la moyenne. Il y a trois niveaux de compensation :

- 1/ A l'intérieur d'une même UE, les matières se compensent entre-elles selon les modalités de contrôle des connaissances définies et publiées par le Département.
- 2/ Entre les UE d'un même semestre pour permettre la validation du semestre (sauf pour l'UE Stage en L3)
- 3/ Entre deux moyennes semestrielles d'une même année de formation = calcul de la moyenne générale de l'année.

La compensation est automatique. Elle est réalisée avant la diffusion de vos relevés de notes.

**Si vous ne souhaitez pas que la compensation soit appliquée, vous pouvez refuser compensation** semestrielle et/ou inter-semestrielle. Pour cela, vous devez déposer un « Refus de compensation » en transmettant à la scolarité l'imprimé prévu à cet effet pendant la période prévues (les dates sont communiquées sur le site de l'UFR de Psychologie).

Pour en savoir plus, pour télécharger l'imprimé, consultez [cette page](#).

Pour toutes les procédures d'inscription, il est impératif de respecter les dates prévues pour l'année universitaire. Sinon, votre dossier ne pourra pas être traité.

## Où vous informer ?

Pour toute question administrative

Consultez le [site de l'UT2J](#) régulièrement mis à jour, notamment la rubrique « Formation Insertion » ou en utilisant la zone de recherche

Consultez le [site de l'UFR de Psychologie](#) en passant par le menu « Formations de l'UFR »

Contactez la scolarité du pôle licence :

- Licence 1 : [licence1.psych@univ-tlse2.fr](mailto:licence1.psych@univ-tlse2.fr)
- Licence 2 : [licence2.psych@univ-tlse2.fr](mailto:licence2.psych@univ-tlse2.fr)
- Licence 3 : [licence3.psych@univ-tlse2.fr](mailto:licence3.psych@univ-tlse2.fr)
- Licence professionnelle : [licencepro.psych@univ-tlse2.fr](mailto:licencepro.psych@univ-tlse2.fr)
- Responsable administrative du pôle licence : [respadm.licencepsycho@univ-tlse2.fr](mailto:respadm.licencepsycho@univ-tlse2.fr)

Pour toute question pédagogique

Contactez un responsable pédagogique :

- Responsable pédagogique : [reslicence.psych@univ-tlse2.fr](mailto:reslicence.psych@univ-tlse2.fr)
- Responsable pédagogique L1 : [respl1psycho@univ-tlse2.fr](mailto:respl1psycho@univ-tlse2.fr)
- Responsable pédagogique L2 : [respl2psycho@univ-tlse2.fr](mailto:respl2psycho@univ-tlse2.fr)
- Responsables pédagogiques L3 : [respl3psycho@univ-tlse2.fr](mailto:respl3psycho@univ-tlse2.fr)
- Responsable pédagogique LP : [magali.batty@univ-tlse2.fr](mailto:magali.batty@univ-tlse2.fr)

Quelques règles pour communiquer avec nos services :

Lorsque vous nous écrivez : un seul mail à une seule adresse suffit, si vous n'avez pas choisi le bon interlocuteur, nous vous en informerons.

Lorsque vous serez inscrit, vous aurez une adresse mail institutionnelle composée ainsi : [prénom.nom@etu.univ-tlse2.fr](mailto:prénom.nom@etu.univ-tlse2.fr)

Vous devez activer cette adresse et n'utiliser que celle-ci pour tous les échanges avec nos services.

*Avec nos remerciements.*